

Garde à vue - comment avoir des nouvelles?

Par YoudeE , le 01/07/2019 à 16:0 9	ar Youde	F le 0'	1/07/2019	à 16:05
--	----------	---------	-----------	---------

Bonjour,

J'ai appris par un appel téléphonique la garde à vue de mon mari. Depuis bientôt 10h, impossible d'avoir la moindre nouvelle, où est-il? Que je passe-t-il? Quelle est la quie de la procédure etc. ?

La famille est-elle en mesure de choisir un avocat pour la personne afin d'en savoir plus?

Que peut-on faire dans ces cas là en tant que famille? Quelle information nous est disponible?

Merci

Par Visiteur, le 01/07/2019 à 16:17

Bonjour

Avez vous appelé le commissariat ?

Par YoudeE, le 01/07/2019 à 18:00

Bonjour,

Oui, je m'y suis même rendues et on a refusé de me donner la moindre information. C'est vraiment le silence absolu.

Existe-t-il une façon d'avoir de l'information?

Merci

Par youris, le 01/07/2019 à 18:36

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien qui correspond à votre question:

https://www.village-justice.com/articles/Garde-vue-nouveau-droit-communication-pour-miscause,23721.html

comme il est indiqué, ce droit de communication appartient au gardé à vue.

donc soit votre mari n'a rien demandé, soit ce droit lui a été refusé par la police s'il existe un risque de commission d'une infraction ou lorsque les objectifs de l'article 62-2 du Code de procédure pénale ne peuvent pas être assurés.

salutations